

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP section langues vivantes-lettres option allemand-lettres, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Rémy CORTELL
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

Vice-Présidente

Mme Laurence KANOUTE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

Membres du jury

M. Eric BERTHOLOM
Professeur de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

M. Frédéric CHABOCHE
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de DIJON

M. Jean-Pascal DUFLOS
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' AMIENS

Mme Sanah JASSIN
Professeure de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Helga LUX
Professeure agrégée

Académie de NORMANDIE

Mme Virginie MINARDI
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

Mme Odile PAGEAUX
Personne à compétences particulières

Académie de RENNES

M. Vincent PORTOIS
Professeur de lycée professionnel

Académie de NANTES

M. Joël REARD
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Aurélie BOUTORINE
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de LYON

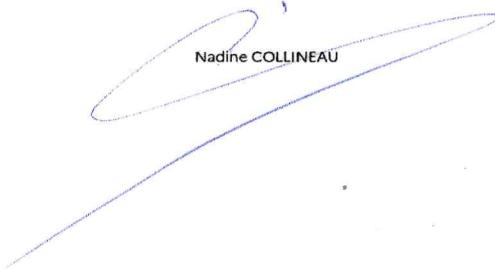
Mme Stéphanie DE SAINT JEAN
Adjointe au Secrétaire général d'académie

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 février 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU